



Mes enfants sont en d'anger

Par **Mariana2709**, le **07/06/2021** à **20:24**

Bonjour , je suis maman de 2 enfants et ils vivent chez le papa depuis 1 an suite à une complication que j'ai eu dans ma vie , on est pas passé au tribunal après notre séparation mais mes enfants sont en danger car il est fumeur de drogue et il boit de l'acool , j'ai déjà demandé à récupérer mes enfants mais il ne veux pas me les donnees , aujourd'hui j'ai pris une décision de prendre mes enfants et de partir de la France vers mon pays pour leur protection et aussi la mienne est ce que il peux me mène en justice sans son consentement ?

Merci

Par **youris**, le **07/06/2021** à **20:42**

bonjour,

l'enlèvement parental est une infraction pénale très grave.

si le JAF a confié vos enfants à leur père, il doit y avoir une raison.

je vous conseille de consulter un avovat pour une éventuelle saisie du juge aux affaires familiales.

salutations

Par **Mariana2709**, le **07/06/2021** à **21:16**

Bonjour non ce n'ai pas le JAF qui m'a enlevé mes enfants ces moi qui lui a demandé de me les gardes le temps que je trouve un logement pour moi et mes enfants , en plus de drogue et alcool il frape les enfants tout le temps pour un rien